

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES LOIS
SOCIALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES LOIS SOCIALES



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

**PLANIFICATION STRATEGIQUE GLOBALE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL
POUR AMELIORER LA SECURITE ET LA SANTE AU TRAVAIL, FORMALISER
LES EMPLOIS INFORMELS DANS LES ENTREPRISES FORMELLES, RIPOSTER
CONTRE LA COVID-19 ET LE VIH-SIDA ET LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DES
ENFANTS A MADAGASCAR**

Version Finale

Septembre 2022

1. Contexte et justification

Plus de trois pour cent des travailleurs dans le monde pensent que les accidents du travail constituent le plus grand risque pour leur sécurité dans la vie quotidienne. Cette évaluation du risque est justifiée par les dernières estimations de l'OIT et de l'OMS selon lesquelles, les accidents du travail ont causé 360 000 décès (19 % des décès liés au travail) en 2022. En outre, il y a quelque 360 millions d'accidents du travail non mortels chaque année (entraînant plus de 4 jours d'absence du travail). Les maladies liées au travail ont eu un bilan encore plus lourd, les longues heures de travail ayant entraîné 745 000 décès liés au travail dans le monde en 2016 et les particules, gaz et fumées ayant entraîné 450 000 décès. Tous ces accidents et maladies auraient pu être évités. La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNaPS), estimait à 2313, le nombre d'accidents de travail (AT) et de maladies professionnelles (MP) déclarés à Madagascar en 2019. Près de 250 AT/MP déclarés (soit plus de 10% tous secteurs confondus) surviendraient sur des chantiers de BTP.

La lutte mondiale contre le travail des enfants est au point mort depuis 2016. Le pourcentage d'enfants astreints au travail des enfants est resté inchangé au cours des quatre dernières années, tandis que le nombre absolu d'enfants astreints au travail des enfants a augmenté de plus de 8 millions. De même, le pourcentage d'enfants effectuant des travaux dangereux a demeuré presque inchangé, mais, en chiffres absolus, a augmenté de 6,5 millions. A Madagascar, les statistiques disponibles font état, en 2007, que 28% des enfants de 5 à 17 ans exerçaient une activité économique à Madagascar dont 82 pourcents étaient astreints à un travail dommageable. Ces chiffres ont été actualisés par l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI-12), publiée en juillet 2013. Quoique le pourcentage de 28% des enfants travailleurs de 5 à 17 ans n'a pas changé, le nombre d'enfants concernés a augmenté sensiblement depuis 2009¹. L'ENEMPSI note que sur les 28% des enfants exerçant des activités économiques (environ 2 030 000), un enfant sur trois se trouve en milieu rural, où les activités sont étroitement liées à l'agriculture de subsistance.

Par ailleurs, la dernière Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel réalisée en 2012 (ENEMPSI, 2012) a estimé à 3,8 la population active employée par les entreprises formelles à Madagascar. Dans ces entreprises, 74,2% des travailleurs étaient rémunérés à travers un salaire fixe dans leur emploi principal contre 5,5% à la tâche et 5,4% au jour ou à l'heure de travail. Cette proportion était plus élevée chez les cadres et ouvriers qualifiés. D'après la même étude, 35,9% des travailleurs dans les entreprises formelles travaillaient plus de 48 heures par semaine contre 32,6% dans les entreprises informelles hors agriculture et 13,5% dans l'administration publique. 32,7% de ces travailleurs avaient accès à la sécurité sociale (43,1% dans l'administration publique), 6,2% à un service médical du travail et 13,7% à un congé payé ; les hommes bénéficiant des taux de couverture les plus élevés.

En outre, la croissance des formes d'emploi non conventionnelles, les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'introduction de nouvelles technologies, permettant de nouveaux modèles d'entreprises entraînant de nouveaux risques liés au travail qui débordent les réponses juridiques et les moyens d'action dont dispose l'inspection du travail. Lorsque l'économie informelle est prépondérante et/ou la syndicalisation faible, les contrepoids face aux employeurs font défauts entre autres sur les conditions de travail ; l'inspection du travail

¹ INSTAT, Le travail des enfants à Madagascar en 2012, Rapport de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (ENEMPSI-2012), 2013, 90p

est alors investie d'une encore plus grande responsabilité dans la promotion de la légalité ainsi que dans sa mise en œuvre en particulier dans les secteurs définis comme prioritaires.

La pandémie de Covid-19 qui sévit à Madagascar depuis mars 2020 a affecté particulièrement le monde du travail conduisant à un changement de priorités des politiques en cours, en raison de son impact économique et social. A Madagascar, la mise en œuvre des mesures sanitaires (confinement, couvre-feu, restriction de déplacement, etc.) a entraîné la perte de près de 7,7% d'emplois, en plus des multiples répercussions sur les conditions de travail de millions d'hommes et de femmes y compris les enfants. Ces mesures ont également réduit les capacités d'intervention de l'Administration faisant peser le risque de non-respect du droit du travail dans les entreprises. Renforcer le contrôle des entreprises par les services d'inspection du travail est alors plus que jamais nécessaire pour assurer l'application du travail du travail et la mise en œuvre par les entreprises, de mesures visant à améliorer de façon générale les conditions de travail.

Bien avant l'apparition de la pandémie Covid-19 en mars 2020, Madagascar, à travers la Direction Générale du Travail et des Lois Sociales du Ministère en charge du Travail et de l'Emploi avait déjà projeté d'élaborer un Plan Stratégique d'Inspection du Travail axé, notamment sur la formalisation des emplois dans les secteurs du bâtiments et travaux publics (BTP), du commerce et du tourisme dans le cadre de l'appui du Projet GOUVERNANCE.

Entre décembre 2020 et août 2021, le Ministère en charge du travail avec l'appui du projet Fonds Vision Zéro (VZF) de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a élaboré et mis en œuvre, un plan stratégique intermédiaire de l'inspection du travail dans le textile. Ledit plan était axé sur la sécurité et la santé au travail et la riposte contre la Covid-19 en milieu de travail à travers. A travers les interventions menées par l'inspection du travail (évaluation des non-conformités, visites de contrôle/routine, campagnes de sensibilisation/formation, etc.) dans les régions d'Analamanga, Vakinankaratra, et Atsimo-Andrefana, 113 entreprises (dont 12 unités de production informelle) employant près de 63 900 travailleurs (41 369 femmes) ont été accompagnées en matière de SST. En être septembre et décembre 2021, un second plan stratégique intermédiaire de l'IT sur la formalisation des emplois informels dans les entreprises formelles a été mise en œuvre par le Ministère du travail avec l'appui des projet VZF et le Service des Marchés du travail inclusifs, relations professionnelles et conditions de travail (INWORK) de l'OIT à Genève. Les interventions ont été menées dans cinq secteurs d'activités (mines, commerce, sociétés de gardiennage call center) répartis dans cinq régions de Madagascar (Analamanga, Alaotra-Mangoro, Anôsy, Atsinanana et Vakinankaratra). Au total, 325 entreprises employant environ 47 604 travailleurs ont été accompagnées par l'inspection du travail.

La mise en œuvre des plans stratégiques intermédiaires sur la SST/Covid-19 et la formalisation des emplois informels dans les entreprises formelles a permis à l'inspection du travail Malagasy d'atteindre des objectifs concrets en termes d'accompagnement des entreprises vers la conformité conformément aux orientations nationales. L'IT a également renforcer ses capacités en matière de formulation et de mise en œuvre de plans stratégiques visant la conformité. Par ailleurs, l'inspection du travail enregistre des demandes croissantes des entreprises en termes de renforcement des contrôles et de l'accompagnement afin de renforcer le respect par les employeurs, des dispositions en vigueur en matière de droit du travail et de conditions de travail pour une meilleure promotion du travail décent à

Madagascar. Le présent plan stratégique global de l'Inspection du Travail s'inscrit dans cette perspective.

Ce plan vise d'une manière générale à contribuer au renforcement de la promotion du travail décent à Madagascar à travers une meilleure prévention des risques en matière de sécurité et de santé au travail (y compris la Covid-19 et au le VIH-SIDA en milieu de travail), la formalisation des emplois informels et l'élimination du travail des enfants.

A travers ce plan stratégique global, l'Administration du Travail de Madagascar mettra à profit les expériences acquises ainsi que son personnel pour prévenir et éliminer les risques liés à la sécurité et la santé dans les quatre (04) secteurs cibles, les maladies en milieu de travail notamment face à la propagation du Coronavirus et au VIH SIDA, et la prolifération du travail des enfants. Pour ce faire, huit (08) régions seront particulièrement ciblées (cf tableau 1), du fait du taux d'informalité élevé existant dans ces régions ainsi que l'étendue du Travail des enfants et ses formes dans les mines de mica et la chaîne de la vanille.

La mise en œuvre du plan stratégique global de l'inspection du travail contribue à la mise en œuvre de politique du gouvernement de Madagascar en matière de promotion du travail décent traduite entre autres à travers : la Politique Générale de l'Etat dans son Velirano 6 « Emplois décents pour tous », le Programme pays pour le Travail Décent de Madagascar (2021 - 2023) dont la priorité 2 vise l'amélioration et extension de la protection sociale pour tous les travailleurs et travailleuses et amélioration de la sécurité et santé au travail dans les entreprises nationales, le Plan multisectoriel d'urgence (PMDU, 2020) dans son Axe stratégique 3 « Soutenir la résilience économique et appuyer le secteur privé ». L'initiative contribue également à la mise en œuvre du Plan cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF, 2021-2022) signé avec le Gouvernement de Madagascar et qui a notamment pour objectif de « Impulser la productivité du travail et la création d'emplois productifs pour des revenus décents et une économie compétitive ».

2. Objectifs

L'objectif général de ce plan consiste à renforcer la prévention des risques en matière de sécurité et de santé au travail (y compris la Covid-19 et le VIH-SIDA en milieu de travail) la formalisation des emplois informels et l'élimination du travail des enfants à Madagascar à travers les missions de visite/contrevisite/contrôle de l'inspection du travail et des autres institutions compétentes. La mise en œuvre du plan devrait contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois, de la sécurité et santé au travail et des conditions de travail dans les entreprises informelles et de la réglementation du travail des enfants. Le plan comporte 3 objectifs immédiats.

- **Objectif immédiat 1** : Identifier, informer, sensibiliser les entreprises et contrôler les secteurs cibles sur les mesures : à mettre en œuvre pour la conformité en général, la culture de prévention en matière de sécurité et santé au travail, la lutte contre le travail des enfants et la formalisation des emplois dans les secteurs d'activités cibles.
- **Objectif immédiat 2** : Assurer le suivi-évaluation de la formalisation des emplois informelles et améliorer les conditions de travail, la sécurité et santé au travail et la lutte contre le travail des enfants.
- **Objectif immédiat 3** : Contribuer à l'instauration d'une politique durable de contrôle favorisant la conformité dans les entreprises malgaches.

3. Situation générale de l'Inspection malagasy

L'Inspection du Travail Malagasy dispose de 189 Inspecteurs du Travail et des Lois Sociales (ITLS) et 193 Contrôleurs du Travail et des Lois Sociales (CTLS) comme ressources humaines. Ils répartissent dans vingt (20) Services Régionaux du Travail et des Lois Sociales (SRTLS) sur vingt-deux (22), à part de ceux qui s'exercent aux Services centraux au sein du Ministère en charge du Travail ou aux autres entités où ils sont considérés « mis à la disposition » de ces entités.

Sur le plan financier, on peut dire que les ressources financières, plus précisément les budgets alloués aux SRTLS sont minimes et ne couvrent pas les besoins de chaque SRTLS. L'insuffisance des ressources matérielles s'ajoute à cette situation où quatre (04) SRTLS seulement possèdent une voiture de service, les autres doivent prendre le transport commun pour se déplacer.

Dans le cadre de la collaboration entre le Ministère du travail et l'OIT à travers le projet Fonds Vision Zéro, une Task-Force d'inspecteurs du travail référents en sécurité et santé au travail a été mis en place. Les 12 membres ont ensuite assuré la formalisation de 245 inspecteurs et contrôleurs du travail sur le contrôle général de la SST dans les entreprises. Le projet VZF a également appuyé le ministère du travail et la Task Force dans la formation de 191 inspecteurs et contrôleurs du travail au contrôle de la sécurité et santé au travail dans la construction. Par ailleurs, 27 inspecteurs du travail ont été formés sur le contrôle du travail des enfants dans le cadre du projet Trade For Decent Work de l'OIT. Le Ministère du travail a également adopté des outils de contrôle/intervention (fiches, modèles de rapport, etc.) en matière de SST, conditions de travail, travail des enfants.

4. Secteurs d'activités et zones d'intervention du plan stratégique global

Les interventions visées dans le présent plan seront menées dans quatre (04) secteurs d'activités répartis dans huit (08) régions suivant la répartition du tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Répartition des entreprises par secteurs d'activités cibles et par région

Secteurs d'activités cibles	Régions d'intervention								Total
	Analaman ga	Boeny	Vakinank aratra	Menabe	Anosy	Sava	Atsimo Atsinanana	Haute Matsiatra	
Textile	60		20						80
BTP	30	30	30	30					120
Commerce	30						30	30	90
Mines					10				10
Vanille						150			150
Total	120	30	50	30	10	150	30	30	450

Le nombre total d'entreprises visées par la politique de conformité du Ministère du travail est 4 290. Pour la première année de mise en œuvre, 450 unités de production feront l'objet de contrôles par l'inspection du travail dans les 8 régions concernées.

5. Problèmes constatés, influences et priorités du plan stratégique global

5.1. Etat des lieux du travail décent dans les secteurs cibles

A l'origine de l'élaboration de ce présent plan stratégique globale de l'Inspection, des différents problèmes ont été constatés dans chaque secteur tel que ci-dessous présenté.

i. Construction

Les problèmes en matière de sécurité et santé au travail regroupent entre autres l'insuffisance de plans de prévention des risques, la /non-priorisation des mesures protection collective, l'inexistence d'équipements de protection individuelle, la présence de nombreux risques professionnels dont les chutes (chute de hauteur, chute de plain-pied, chute d'objets), les risques liés à l'utilisation des machines et des engins et la coactivité, les risques chimiques, s électriques et d'incendies, les risques liés au bruit à la manutention ou encore aux intempéries. Le problèmes liés à l'informalité dans les entreprises concernent entre autres la non-affiliation des travailleurs à la sécurité sociale (CNaPS) et les services de santé au travail (SMIEs, SMAE), l'absence de contrats de travail écrits correspondant à la durée d'exécution des travaux. S'agissant des c des conditions du travail, les entreprises ne respectent généralement pas -le salaire minimum d'embauche, la durée légale des horaires de travail, ne payent pas les majorations de salaire ne respectent pas les conditions liées aux travailleurs déplacés, etc.

ii. Commerce

Les problèmes en matière de SST concernent principalement l'exposition des travailleurs à des dangers/risques tels que les troubles musculosquelettiques (TMS), /les agents biologiques, les chutes (plain-pied, objets, etc.), les incendies, les produits chimiques l'ensevelissement...Les problèmes sur les conditions du travail couvrent l'absence de documents obligatoires, le non-respect des horaires du travail (heures supplémentaires, repos ...), les salaires (minimum à l'embauche, bulletin de paie), l'affiliation aux organismes de sécurité sociale et aux services de santé au travail, etc.... Le secteur se caractérise également par la présence du travail des enfants notamment au niveau du travail à la tâche ce qui conduit au non-respect des dispositions légales en vigueur (Code du travail/Arrêté n°889/Code de prévoyance social/Décret 2003-1162...).

iii. Textile

Les problèmes liés aux conditions du travail englobent le non-respect des classifications professionnelles, le dépassement du volume horaire, la prédominance des contrats saisonniers, le faible taux d'affiliation à la CNaPS et aux SMT...). Les risques professionnels majeurs sont représentés par les incendies, chutes de hauteur, la manutention manuelle, l'emploi de produits chimiques, les trouble musculo squelettiques, l'exposition à la chaleur et au bruit, etc. Par ailleurs, la sensibilisation et la formation en matière de SST restent insuffisantes tandis que les Comité SST sont inexistant.

iv. Mines

Le travail des enfants y compris ses pires formes représente un des problèmes majeurs auxquels fait face le secteur des mines à Madagascar. Les enfants de moins de 15 ans ne bénéficient pas de protection individuelle sur le lieu de travail tandis que, l'autorisation des parents et l'autorisation préalable de l'Inspection du Travail pour les enfants moins de 18 ans sont principalement effectives dans les entreprises exportatrices du MICA. Par ailleurs, l'Inspection du Travail accorde une faible attention aux autres groupes de travailleurs du secteur (rémunérés à la tâche, journaliers). Le secteur MICA se caractérise également par un fort taux d'emplois informels dans les entreprises formelles.

v. Vanille

Comme dans le secteur mines, les problèmes en matière de conditions de travail sont classés par ordre de priorité : salaire inférieur au salaire minimum d'embauche (rémunération par jour ou par kg), défaut d'affiliation et de cotisation régulières auprès des services sociaux (CNaPS, SMT), dépassement des horaires de travail réglementaires (les heures de travail de dimanche et jours fériés ne sont pas majorés ou récupérées), précarité de l'emploi, contrat de travail inexistant et non défini clairement pour les travailleurs saisonniers et journaliers, inexistence de visites médicales. Du point de vue de la SST, les travailleurs sont exposés à plusieurs risques dans la phase de préparation de vanille comme l'échafaudage (manutention manuelle, risque de brûlure, etc.). Le secteur se caractérise également par une forte présence d'enfants travailleurs.

5.2. Priorités du plan stratégique globale

Conformément aux priorités nationales, le plan stratégique globale de l'inspection du travail vise la conformité dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, des conditions de travail et de la lutte contre le travail des enfants.

5.3. Influences

Les principales influences identifiées sont résumées dans le tableau ci-après.

Positives	Négatives
<ul style="list-style-type: none"> - Existantes de normes internationales du travail ratifiées par Madagascar - Existence d'un environnement/engagement politique fort en faveur du travail décent (PPTD, cadre de coopération des Nations Unies, code du travail, etc.) - Adhésion de Madagascar à l'Alliance 8.7 (travail des enfants) - Sociétés multinationales et clients internationaux - Présence lanceurs d'alerte et influenceurs dans les réseaux sociaux - Accès aux marchés internationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Conflits d'intérêts entre le responsable étatique et politique avec la responsabilité sociétale - Impacts socio-économiques de la Covid-19 et autres crises mondiales - Méconnaissance des textes juridiques en vigueur - Lourdeur administrative générale de l'Administration Malagasy - Influence culturelle et anthropologique - Insécurité, sécheresse et crise alimentaire dans certaines régions - Infrastructure routière dégradée (accès difficile aux zones d'intervention)

	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de normes spécifiques aux secteurs concernés - Informalité
--	---

6. Cibles

En général, les cibles dans ce plan stratégique sont identiques, composant des employeurs et travailleurs mais ils se spécifient selon le secteur :

Construction : Les entreprises spécialisées en BTP/construction : Micro et Petites et Moyennes Entreprises (PME) et leurs sous-traitants, les unités de production informelle, les organisations d'employeurs (Syndicat des entrepreneurs du BTP- SEBTP, la Fédération des PME d BTP – FPME BPT, la plateforme de l'économie informelle, la Conférence des travailleurs de Madagascar)

Commerce : Employeurs, travailleurs, grossistes, détaillants

Textile : Employeurs (dans le groupement d'Entreprise et hors groupement), Travailleurs (membres de CTM), Coopérative- opérateurs et planteurs, paysans employés

Mines : Exportateurs, collecteurs, carrières, parents, enfants travailleurs, comités régionaux de lutte contre le travail des enfants (CRLTE)

Vanille : Collecteurs, Groupement des Exportateurs de Vanilles, enfants travailleurs, comités régionaux de lutte contre le travail des enfants (CRLTE).

7. Acteurs, parties prenantes et stratégie de mobilisation

Comme acteurs ou parties prenantes dans la planification globale de l'Inspection, il existe quatre types d'acteurs, certains se positionnent comme alliés, d'autres soutiennent, certains restent neutres et d'autres ne réagissent point, ils sont hostiles.

En général, les acteurs principaux ou alliés pour les quatre secteurs semblent identiques et incluent entre autres le Ministère en charge du Travail, les Directions Régionales du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales (DRTEFPLS) et les Services Régionaux du Travail et des Lois Sociales (SRTLs) des régions cibles, les groupements des travailleurs et les groupements des employeurs et les médias.

Les autres acteurs peuvent varier suivant le secteur, pour le textile la Commission Interministérielle du Coton (CIC) rassemblant les Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce constitue comme soutien avec les autorités locales. Pour les mines et la vanille, ce sont les partenaires techniques et financiers (PTF) et la CNaPS qui forment les acteurs « soutien ». Pour le commerce, ce sont les CNaPS et SMIE et pour la construction, à part les

PTF et les services de protection sociale, il s'agit de chambre de commerce et les instituts de formation en BTP.

Afin d'assurer une participation et contribution effectives des parties prenantes dans la mise en œuvre du plan stratégique, les actions ci-après seront entreprises par le Ministère en charge du travail :

- Organiser une conférence de presse respectivement pour le lancement et la clôture du plan stratégique. Les représentants des principaux acteurs concernés (GEM, GEFP, SEBTP, FPME BTP, CTM, CNaPS, etc.) devraient y assister
- Transmettre une communication officielle aux représentants des organisations d'employeurs et de travail pour les informer sur la planification stratégique (objectifs, politique de contrôle mise en œuvre, collaboration attendue, etc.) ;
- Communiquer sur les résultats (intermédiaires, finaux) obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique (journaux officiels, chaînes radiotélévisées, etc.).

8. **Politique de conformité**

La mise en œuvre de ce plan stratégique globale de l'inspection du travail vise à renforcer la conformité dans les entreprises des secteurs ciblés. La politique de conformité sera traduite à travers des plans d'actions qui se déclinent en 4 principales parties suivantes les détails ci-après :

- **Etape 1** : identification des parties prenantes et les cibles

Cette première partie sera exécutée dans le but d'une mobilisation des parties prenantes et des cibles à travers des divers échanges par communication et des descentes au niveau des organes étatiques décentralisés et déconcentrés.

- **Etape 2** : Renforcement de capacité des équipes d'intervention

Le renforcement se fera généralement par une formation des ITLS et CTLS sur la méthodologie du PSG par secteur et de l'imprégnation des outils de travail.

- **Etape 3** : Elaboration et mise en œuvre de la politique de contrôle dans les entreprises cibles

Une première inspection sera menée par les ITLS et CTLS des régions cibles afin de constater les non-conformités (SST, conditions de travail, travail des enfants) conformément à la législation en vigueur et aux bonnes pratiques existantes. Les sensibilisations seront ensuite menées sur la base des constats faits. Dans le but de corriger les non-conformités, des recommandations seront formulées par les équipes d'intervention à l'intention des employeurs. Un délai sera laissé aux entreprises pour mettre en œuvre les recommandations émises.

Une visite de contrôle sera par la suite organisée dans le but d'évaluer le niveau de mise en œuvre des recommandations formulées lors de la première visite. Si nécessaire, des mises en demeure seront appliquées en cas de non-respect significatif des recommandations par les employeurs

Une contre-visite ou visite de routine sera menée dans chaque entreprise pour dans le but de faire une évaluation des entreprises sur les dispositions légales par rapport aux objectifs du

Plan Stratégique Globale de l'inspection du travail et d'appliquer les procédures légales en matière d'effectivité du droit du travail s'il en est utile. Des procès-verbaux d'infractions pourront être établis et transmis aux entreprises concernées.

□ **Etape 4 : Reporting**

Chaque équipe d'intervention devra établir des rapports après chaque étape d'inspection afin de cerner les différents obstacles à la réalisation des objectifs du PSG et de prendre les mesures nécessaires.

Mais ces rapports permettront aussi d'avoir la vue globale par le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Fonction Publique et des Lois Sociales et de l'OIT des avancés et de faire le suivi -évaluation du PSG à Madagascar.

La durée de mise en œuvre du plan stratégique est de 12 mois. Le plan stratégique sera mis en œuvre principalement par le Ministère en charge du travail à travers les équipes de la Direction générale du travail et des lois sociales (services centraux et régionaux). Les spécialistes de l'OIT à Genève, le staff du Bureau pays à Madagascar ainsi que l'équipe des projets VZF et T4DW participeront également dans la mise en œuvre du plan stratégique.

9. Suivi-évaluation du plan stratégique global

Le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique sera assuré par le Ministère en charge du travail à travers le Pôle Ressource et Méthodes de la Direction Générale du Travail et des Lois sociales. Des réunions de suivi seront organisées régulièrement avec l'appui de l'OIT. Elles auront pour but d'évaluer le niveau d'adhésion/participation des entreprises, le taux de réalisation conformément aux objectifs fixés, la disponibilité de données à jour (nombre d'entreprises, de travailleurs touchés, etc.), des supports à la mise en œuvre des plans d'actions (lettres de recommandations, PV d'infraction, etc.). Les activités de suivi permettront également de prendre les actions correctives nécessaires si des écarts dans la mise en œuvre sont constatés.

Le plan stratégique fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale conduite par le Ministère du travail avec l'appui de l'OIT. Une attention particulière sera accordée aux impacts réels et durables obtenus grâce à la mise en œuvre des plans d'actions (liste non exhaustive) :

- Nombre de CRTLS mis en place/redynamisés et nombres de réunions auxquelles ont participés l'inspection du travail ;
- Nombre d'enfants travailleurs identifiés et retirés des lieux de travail ;
- Nombre de comité sécurité et santé au travail mis en place et opérationnel ;
- Nombre d'entreprises ayant élaboré des documents uniques d'évaluation des risques et des plans d'action de prévention ;
- Nombre de travailleurs ayant bénéficié de meilleures conditions de travail (affiliation à la CNaPS, aux SMT, contrats de travail, accès au SME, etc.) ;
- Etc.

Le tableau 2 ci-après donne plus de détails sur les principales orientations et activités programmées dudit plan :

10. Plans d'actions pour les secteurs d'intervention

i. Construction/BTP

OBJECTIFS IMMEDIATS/ ACTIVITES	ACTIVITES DETAILLEES / INDICATEURS	PRODUITS	RESPONSAB LES	ACTEURS	RESSOURCES NECESSAIRES	ECHEANCIER (trimestre)			
						1ère	2e	3e	4e
Objectif immédiat 1. Assurer la mobilisation et l'engagement des partenaires sociaux et autres parties prenantes pertinentes dans le secteur BTP									
Activité 1.1. Identifier les partenaires sociaux œuvrant dans le secteur BTP, en particulier les organisations d'employeurs du secteur BTP, les syndicats des travailleurs, et le Ministère de travaux publics	1.1.1. Identifier et contacter les 20 entités participant dans la mise en œuvre de la planification stratégique dont 5 pour Analamanga 5 pour Boeny 5 pour Menabe 5 pour Vakinankaratra	Liste/répertoire des partenaires sociaux impliqués dans la mise en œuvre de la planification stratégique	DGTLs DRTLs SRTLs	OIT Organisations des employeurs en BTP, Syndicats des travailleurs, Ministère des Travaux Publics, Organismes sociaux	Crédit téléphonique pour les communications				

<p>Activité 1.2. Organiser des réunions d'information afin de sensibiliser les partenaires sociaux sur la mise en œuvre de la Planification Stratégique Globale et ses objectifs en termes de conformité</p>	<p>1.2.1. Organiser 4 réunions d'information dont 1 Analamanga 1 Boeny 1 Menabe 1 Vakinankaratra</p> <p>1.2.2. Organiser 4 conférences de presse dont 1 Analamanga 1 Boeny 1 Menabe 1 Vakinankaratra</p>	<p>Les PV de réunion sont disponibles Les conférences de presse sont réalisées</p>	<p>DGTLS DRTLS SRTLS</p>	<p>OIT Organisations des employeurs en BTP, Syndicats des travailleurs, Ministère des Travaux Publics, Organismes sociaux, Partenaires de communication</p>	<p>Salles de réunions, Supports d'informations et collations.</p>				
<p>Objectif immédiat 2. Elaborer un plan de communication pertinent pour une diffusion large de la politique de sécurité et santé au travail auprès des acteurs régionaux</p>									
<p>Activité 2.1. Concevoir les supports de communication pour les travailleurs et les employeurs tels que : distribution de brochures et affiches sur la prévention et diffusions médiatiques</p>	<p>2.1.1. Concevoir et faire imprimer 480 brochures dont 120 pour Analamanga 120 pour Boeny 120 pour Menabe 120 pour Vakinankaratra</p> <p>2.1.2. Concevoir et faire imprimer 120 affiches dont 30 pour Analamanga 30 pour Boeny 30 pour Menabe 30 pour Vakinankaratra</p> <p>2.1.3. Organiser 4 émissions radiotélévisées dont 1 pour Analamanga 1 pour Boeny 1 pour Menabe 1 pour Vakinankaratra</p>	<p>Les brochures et les affiches sont imprimées Les émissions radiotélévisées sont réalisées</p>	<p>DGTLS DRTLS SRTLS</p>	<p>Partenaires de communication RJSET</p>	<p>Moyens de duplication, Crédits téléphoniques et autres moyens de communication (TV/Radios)</p>				

Objectif immédiat 3. Etablir une politique de contrôle relative à la prévention des risques professionnels majeurs dans le secteur BTP, à la formalisation des emplois informels et à l'amélioration des conditions des travailleurs déplacés									
Activité 3.1. Concevoir et dupliquer des outils de contrôle standardisés	3.1.1. Elaborer et dupliquer 480 fiches de contrôle standards dont 120 pour Analamanga 120 pour Boeny 120 pour Menabe 120 pour Vakinankaratra 3.1.2. Elaborer un canevas de rapport d'interventions 3.1.3. Elaborer les modèles de recommandations et de mise en demeure, procès-verbal d'infraction	Les fiches de contrôle sont imprimées Le canevas des rapports d'intervention est disponible Les canevas des recommandations, des mises en demeure, et des procès-verbaux sont disponibles	DGTLS DRTLS SRTLS	-	Rames de papier, Moyens de duplication				

<p>Activité 3.2. Organiser les visites de contrôle</p>	<p>3.2.1. Constituer 4 équipes de contrôle: 1 équipes de contrôle pour Analamanga 1 équipes de contrôle pour Boeny 1 équipes de contrôle pour Menabe 1 équipes de contrôle pour Vakinankaratra 3.2.2. Former les 4 équipes de contrôle 3.2.3. Organisation au niveau de la logistique (moyens de déplacements, des équipements...): 4 voitures mises à la disposition des équipes de contrôle 3.2.4. Elaboration du calendrier de contrôle: Un planning de contrôle établi</p>	<p>Liste/répertoire des inspecteurs de travail mobilisés pour le contrôle disponible</p> <p>8 ITLS et 7 CTLS sont formés sur l'utilisation des outils de contrôle</p> <p>Les moyens de déplacement des équipes de contrôle sont mobilisés et réservés (au plus tard 3 jours avant le début des visites)</p> <p>Le planning de contrôle est disponible</p>	<p>DGTLS DRTLS SRTLS</p>	<p>-</p>	<p>Moyens de déplacement pour les équipes de contrôle (y compris les équipes de renforcement);</p> <p>Ressources humaines: Pour Analamanga, 3 ITLS et 1 CTLS Pour Boeny, 2 ITLS et 2 CTLS Pour Menabe, 1 ITLS et 2 CTLS Pour Vakinankaratra, 2 ITLS et 2 CTLS</p>				
<p>Activités 3.3. Identifier les cibles du contrôle</p>	<p>3.3.1. Identifier les chantiers en cours et délimiter les zones géographiques: Chantiers en cours identifiés et repartis par zone géographique 3.3.2. Définir le nombre de chantiers à visiter: au total 120 chantiers dont 30 chantiers ciblés pour Analamanga 30 chantiers ciblés pour Boeny 30 chantiers ciblés pour Menabe 30 chantiers ciblés pour Vakinankaratra</p>	<p>Les 120 chantiers en cours à visiter sont répertoriés par région</p>	<p>DGTLS DRTLS SRTLS</p>	<p>Ministère des Travaux Publics</p>	<p>Moyens de déplacement, Crédits téléphoniques pour les communications</p>				

<p>Activités 3.4. Effectuer une première visite de l'inspection du travail auprès des chantiers cibles</p>	<p>3.4.1. Contrôler la non-conformité sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> -des dispositifs mis en place au sein des entreprises pour la prévention des risques professionnels majeurs dans le secteur BTP, et plus particulièrement les risques de chute de hauteur ou de plain-pied, les risques liés aux intempéries et les risques liés à la manutention manuelle -Les horaires de travail et les conditions des travailleurs déplacés (contrat, hébergement, transport) -Les conditions de travail principalement sur le salaire minimum d'embauche, les contrats de travail et l'affiliation aux organismes sociaux <p>3.4.2. Sensibiliser les employeurs et les travailleurs sur les mesures de prévention à mettre en œuvre, sur l'application des dispositions légales relatives aux travailleurs déplacés et sur les procédures de formalisation des emplois informels</p> <p>3.4.3. Rédiger et transmettre la lettre de recommandation</p> <p>Nombre de chantiers effectivement visités</p> <p>Types de non conformités identifiés sur les chantiers contrôlés</p>	<p>Les fiches de contrôle sont remplies</p> <p>Les recommandations sont émises à la fin de chaque visite</p>	<p>DGTLs DRTLs SRTLs</p>	<p>Employeurs et travailleurs oeuvrant dans le BTP</p>	<p>Ressources humaines: 4 équipes de contrôle dont 1 pour Analamanga, 1 pour Boeny, 1 pour Menabe, et 1 pour Vakinankaratra</p> <p>Rames de papier, Moyens de duplication, Enveloppes, Moyens de transports (déplacements des équipes de contrôle et les coursiers) et indemnités (repas et menues dépenses)</p>				
--	---	--	----------------------------------	--	--	--	--	--	--

	<p>Nombre d'employeurs et de travailleurs sensibilisés</p> <p>Lettres de recommandations émises pour chaque chantier</p>							
<p>Activités 3.5. Réaliser une deuxième visite de l'inspection</p>	<p>3.5.1. Vérifier les recommandations émises ayant dû conduire à des mesures correctives et pour l'accompagnement des employeurs</p> <p>3.5.2. Rédiger et transmettre un rapport de visite ou une lettre de mise en demeure en cas d'irrégularités constatées</p> <p>Nombre de chantiers conformes après les recommandations</p> <p>Nombre de lettres de mise en demeure émises</p>	<p>Les fiches de contrôle sont remplies</p> <p>En cas d'irrégularités constatées, les lettres de mise en demeure sont émises à la fin de chaque visite</p>	<p>DG TLS DRTLS SRTLS</p>	<p>Employeurs et travailleurs œuvrant dans le BTP</p>	<p>Ressources humaines: 4 équipes de contrôle dont 1 pour Analamanga, 1 pour Boeny, 1 pour Menabe, et 1 pour Vakinankaratra</p> <p>Rames de papier, Moyens de duplication, Enveloppes, Moyens de transports (déplacements des équipes de contrôle et les coursiers) et indemnités (repas et menues dépenses)</p>			

Activités 3.6. Réaliser une visite de contrôle ou de routine	3.6.1. Evaluer les mesures prises pouvant conduire à un procès-verbal d'infraction en cas de non-conformité ou de récidive Nombre de chantiers conformes après les mises en demeure	Les fiches de contrôle sont remplies En cas de récidive, les procès-verbaux d'infraction sont rédigés et déférés auprès du tribunal du travail	DGTLS/DRTL S/SRTLS	Employeurs et travailleurs oeuvrant dans le BTP	Ressources humaines: 4 équipes de contrôle dont 1 pour Analamanga, 1 pour Boeny, 1 pour Menabe, et 1 pour Vakinankaratra Rames de papier, Moyens de duplication, Enveloppes, Moyens de transports (déplacements des équipes de contrôle et les coursiers) et indemnités (repas et menues dépenses)				
Objectif immédiat 4. Collecter les données et les indicateurs									
Activité 4.1. Rédiger le rapport final	4.1.1. Compiler les rapports d'intervention Nombre de rapports envoyés	Rapport d'intervention	DGTLS/DRTL S/SRTLS	-	4 Chefs d'équipe Rames de papier, Moyens de duplication				
Activité 4.2. Faire une analyse des non-conformités constatées lors des contrôles	4.2.1. Classer et analyser par risques les non-conformités en SST constatées 4.2.2. Classer et analyser les informalités constatées Nombre de risques classés par types Nombre d'informalités constatées	Rapport d'intervention	DGTLS/DRTL S/SRTLS	-	4 Chefs d'équipe				

Activité 4.3. Communiquer les données auprès des autorités centrales	4.3.1. Transmettre les rapports de chaque région aux autorités centrales pour compilation Nombre de rapports régionaux transmis	Rapport d'intervention	DGTLS/DRTLS/S/SRTLS	-	Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 4.4. Assurer la transmission des informations pertinentes aux différents partenaires	4.4.1. Communiquer aux partenaires les informations y afférentes Nombre de lettres transmises aux partenaires	Rapport d'intervention	DGTLS/DRTLS/S/SRTLS	Employeurs et travailleurs œuvrant dans le BTP, Organisations des employeurs, Syndicats des travailleurs, Organismes sociaux	Crédits téléphoniques pour les communications				

ii. Commerce

Objectifs immédiats, Activités	Activités détaillées/ Indicateur	Produits	Acteurs	Responsables institutionnels	Ressources nécessaires	ECHEANCIER (trimestre)			
						1 ^{ere}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Objectif immédiat 1 : Assurer la mobilisation des acteurs concernés et les parties prenantes									

<p>Activité 1.1: Identifier les parties prenantes au niveau régional</p>	<p>Organiser une réunion de coordination au niveau de la DRTEFPLS</p> <p>Etablir la liste et contact des parties prenantes retenues:</p> <ul style="list-style-type: none"> - CNaPS - SMIE - Chambre de commerce - Organisation des employeurs - Plate-forme de l'Economie Informelle 	<p>Parties prenantes identifiées</p> <p>Les parties prenantes sont contactées</p>	<p>DGTLS DRTEFPLS/SRTLS LS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra,</p>	<p>DGTLS DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra,</p>	<p>Chef de Service Régional du Travail et des Lois Sociales</p> <p>- Crédit téléphonique pour les communications</p>				
<p>Activité 1.2: Organiser une réunion avec les parties prenantes</p>	<p>Inviter les parties prenantes à une réunion:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'invitations distribuées <p>Tenir une réunion avec les parties prenantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des acteurs mobilisés - Une réunion organisée avec les parties prenantes (la CNaPS, les SMIE, la Chambre de Commerce, l'Organisation des employeurs, Les Représentants des travailleurs, la Plate-forme de l'Economie Informelle) 	<p>Parties prenantes avisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et adhésion des parties prenantes - Listes des établissements affiliés à la CNaPS et SMIE disponible - Liste des établissements inscrits au RCS disponible - Les organisations d'employeurs et les représentants des travailleurs informés sur les objectifs des interventions - Liste des commerçants informels disponible - les critères de formalisation acquis 	<p>DGTLS DRTEFPLS/SRTLS LS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra, La CNaPS, Les SMIE, Les Chambres de Commerce, Les Organisations des employeurs, - Les Représentants des</p>	<p>- DGTLS - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra,</p>	<p>- DGTLS, - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra, - Crédit téléphonique pour les communications - Eau minérale</p>				

			travailleurs - Les Plateformes de l'Economie Informelle						
Objectif immédiat 2 Renforcer la capacité des inspecteurs et contrôleurs du travail									
Activité 2.1: Organiser une séance de formation pour les équipes d'intervention	Préparer la séance de formation pour les équipes d'interventions d'Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra Tenir une séance de formation: - Fiche de présence - 11 agents formés dont 4 pour Analamanga/ 3 pour Atsimo Atsinanana/ 4 pour Haute Matsiatra Evaluer les participants à la fin de formation: Fiche d'évaluation	Formation des équipes d'intervention sur : - objectifs de la planification - méthodologie de la planification - fiche de contrôle - partage des responsabilités des membres des équipes	- DGTLS, - DRTEFPLS - Les trois (3) Inspections régionales du travail - BIT	- DGTLS - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra	- Formateur - Kit formation (Bloc-notes, stylo, chemise à rabats) - Eau minérale - Moyen de duplication - Crédit téléphonique pour les communications				
Objectif immédiat 3: Préparer la visite d'inspection									
Activité 3.1: Elaborer les outils d'intervention	Concevoir et diffuser des fiches de contrôle appropriées aux trois (3) tyoes de contrôle -Trois (3) mondèles de fiche de contrôle Multiplier 270 fiches de contrôle	Modèles de fiche de contrôle disponibles pour les trois (3) SRTLS Fiches de contrôle disponibles au niveau des trois (3) SRTLS	- DGTLS - SRTLS - BIT	- DGTLS - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra	- Les équipes des Inspections régionales du travail - Moyen de duplication				

	<p>dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> -90 fiches pour la première visite (30 pour Analamanga/ 30 pour Atsimo Atsinanana/ 30 pour Haute Matsiatra) -90 fiches pour la visite de suivi -90 fiiches pour la visite de routine <p>Concevoir et diffuser le modèle de lettre de recommandation: Un (1) modèle de lettre</p> <p>Concevoir et diffuser les modèles des rapports premier rapport -1 (un) modèle de rapport d'inspection: Un (1) modèle de rapport intermédiaire Un (1) modèle de rapport final</p> <p>Concevoir et multiplier les dépliant sur les objectifs de la planification: Nombre: 360 dépliant</p>	<p>Modèle de lettre de recommandation disponible au niveau des trois (3) SRTLS</p> <p>Modèle des rapports disponible au niveau des trois (3) SRTLS</p> <p>Dépliants disponibles au niveau des trois (3) SRTLS</p>							
<p>Activité 3.2: Identifier les entreprises à contrôler</p>	<p>Définir les typologies des établissements de commerce: - Liste et nombre par Catégorie (grossiste, détaillant, taille)</p> <p>Etablir le plan d'intervention de contrôle au niveau de la région:</p>	<p>Répartition des équipes d'intervention</p> <p>Calendrier d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGTLS - Inspection régionale du travail - BIT 		<ul style="list-style-type: none"> - Les équipes des Inspections régionales du travail - Supports rigides pour prise des notes - Crédit téléphonique pour les communications, 				

Objectif immédiat 4: Mener des visites d'inspection auprès des entreprises cibles									
<p>Activité 4.1: Effectuer des visites d'inspection en trois (3) étapes auprès des entreprises cibles</p>	<p>Effectuer 90 visites d'observation, de sensibilisation et de rappel des dispositions légales et réglementaires dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 établissements pour Analamanga - 30 pour Atsimo Atsinanana - 30 pour Haute Matsiatra <p>Effectuer des descentes au sein des 3.265 Etablissements répartis sur les six (6) Régions pour contrôle et suivi de l'évolution de la formalisation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des Etablissements visités et lettres de recommandations émises <p>Effectuer des visites de routine au niveaux des 90 Etablissements pour évaluation de l'effectivité de la formalisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre des Etablissements formels 	<p>1er diagnostic sur les non-conformités</p> <p>Analyse de l'évolution des redressements recommandés Etat des lieux des facteurs de blocage</p> <p>Informalité redressée (CNaPS, SMIE, conditions de travail en général) Sensibilisation des employeurs sur la Sécurité et Santé au Travail et le Travail des Enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - DGTLS - Inspection régionale du travail - BIT 	<ul style="list-style-type: none"> - DGTLS - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo Atsinanana, Haute Matsiatra 	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipes de l'Inspection régionale du travail, - Masque de protection - Chemises cartonnées, - Enveloppe Kraft MM - Gel hydro-alcoolique - Moyen de duplication - Crédit téléphonique pour les communications, - Location de voiture avec carburant pour les déplacements - Frais de déplacement pour les déplacements inter-régionaux - Indemnités pour les repas et menus dépenses (ITLS et CTLS), - Carburant pour déplacement des coursiers (le 				

					lendemain de la visite de vérification)				
Objectif immédiat 5: Etablir des rapports et communiquer les résultats									
Activité 5.1: Traiter et analyser les données recueillies	Rassembler 90 fiches de contrôle après chaque campagne d'inspection. - Nombre des fiches d'inspections collectées	Données brute sur le contrôle disponibles	- DGTLS - Inspection régionale du travail - BIT	- DGTLS - DRTEFPLS/SRTLS Analamanga, Atsimo AtsinananaHaute Matsiatra	- Les équipes de l'Inspection régionale du travail, - Moyen de duplication - Crédit téléphonique pour les communications,				
	Compiler les résultats Faire des analyses de non-conformité: - neuf (9) rapports étudiés à raison de 3 rapports trimestriels par Région Rédiger des rapports: - neuf (9) rapports établis à raison de 3 rapports trimestriels par Région	Données synthétisées Statistiques sur les non-conformités au niveau des établissements disponibles neuf (9)) rapports disponibles							
Activité 5.2: Communiquer les rapports au niveau du Ministère	Faire un reporting des données au niveau central: - neuf (9) rapports communiqués à raison de 3 rapports trimestriels par Région	Données des trois (3) Régions disponibles au niveau du Ministère central							

iii. Textile

Objectifs immédiats/activités	Activités détaillées/indicateurs	Produits	Acteurs	Responsables institutionnels	Ressources nécessaires	Echéancier (Trimestre)			
Objectif immédiat.1 Assurer la mobilisation des partenaires sociaux et de tous les acteurs dans le secteur textile						1^{ère}	2^e	3^e	4^e

1.1. Identifier les partenaires à associer et les entreprises cibles (entreprises sous-traitantes, informelles)	80 entreprises sous-traitantes et informelles dont 60 Analamanga et 20 Vakinankaratra	Liste des entreprises à contrôler	MTEFPLS Groupement des travailleurs Groupement des employeurs CNaPS EDBM BIT	DGTLS SRTLS	3 chefs d'équipes Crédit téléphonique pour les communications				
1.2. Organiser une réunion d'informations afin de sensibiliser et mobiliser les partenaires sociaux sur l'importance de la mise en œuvre du plan stratégique et sur l'intérêt de l'engagement tripartite.	02 réunions dont 01 pour Analamanga et 01 pour Vakinankaratra	PV de réunion	MTEFPLS Groupement des travailleurs Groupement des employeurs BIT	DGTLS SRTLS	Crédit téléphonique pour les communications				
1.3. Communiquer avec les partenaires sociaux à travers les Presse, flyers, médias, RJSET	6 émissions TV dont 3 pour Analamanga et 3 pour Vakinankaratra 2 publications presses écrites 240 flyers	Emissions Diffusées Publication des presses écrites	MTEFPLS RJSET Médias Groupement travailleur Groupement des employeurs BIT	DGTLS SRTLS	Coût de publication d'articles en presse Coût de diffusion télévisée Coût d'impression flyers				
Objectif immédiat.2 Renforcer les capacités de l'Inspection du Travail									
2.1. Former les équipes d'intervention sur la politique de contrôle	02 ateliers de formation dont 01 pour Analamanga et 01 pour Vakinankaratra	Fiche de présence formation	MTEFPLS DRTEFPLS BIT	DGTLS DRTEFPLS	Kit de formation location salle de formation 8 IT et 4 CT dont 6 IT et 1 CT pour Analamanga, et 2 IT et 2 CT pour Vakinankaratra				

2.2. Préparer les outils de contrôle uniforme pour toutes les régions : fiches, modèle de rapport, lettre de recommandations, lettre de mise en demeure	240 fiches d'inspection 01 modèle de rapport pour chaque région 01 modèle de mise en demeure pour chaque région 01 modèle de recommandation pour chaque région	Modèle des Outils de contrôle conçus	MTEFPLS DRTEFPLS BIT	DGTLS DRTEFPLS	Coût d'impression des fiches de contrôle, de contre visite et visite de routine Coût d'impression de lettres de mise en demeure et lettres de recommandations				
Objectif immédiat 3. Elaborer une Politique de contrôle									
3.1. Organiser une première visite pour évaluer les non-conformités dans les entreprises sous-traitantes et entreprises informelles	3.1.1 Constater les non-conformités en SST et sur les conditions de travail -Nombre de non-conformité constaté sur la SST et sur les conditions de travail -80 entreprises visitées dont 60 pour Analamanga et 20 pour Vakinankaratra 3.1.2 Sensibiliser les employeurs et travailleurs sur la SST. -Nombre de travailleurs sensibilisés -Nombre d'employeurs sensibilisés 3.1.3 Constater les non-conformités sur les conditions de travail -Nombre de non-conformité constaté sur les conditions de travail 3.1.4 Elaborer les recommandations de	Fiches complétées Photos Lettre de recommandations émises	MTEFPLS RJSET Médias Groupement des travailleurs Groupement des employeurs BIT Autres Ministères Autorités locales CTD (localisation) Groupement travailleur Groupement des employeurs BIT	SRTLS	8 IT et 4 CT dont 6 IT et 2 CT pour Analamanga, et 2 IT et 2 CT pour Vakinankaratra moyen de déplacement Masque de protection Chemises cartonnées, Enveloppe Kraft MM Gel hydroalcoolique Crédit téléphonique pour coursier Location de voiture avec carburant pour les déplacements Indemnités pour les repas et menus dépenses (ITLS et CTLS), Carburant pour déplacement des coursiers (le lendemain de la visite de vérification)				

	non-conformité -Nombres de recommandations								
3.2. Organiser une contre visite pour vérifier la réalisation des recommandations	<p>3.2.1. Effectuer une contre visite: Nombre d'entreprise qui ont mise en œuvre les recommandations Diminution de non-conformité en matière de SST et conditions de travail</p> <p>3.2.2 Mettre en demeure en cas de non-exécution des recommandations: Nombre de mise en demeure</p>	Fiches de suivi complétées Lettre de mise en demeure émise	MTEFPLS RJSET Médias Groupement des travailleurs Groupement des employeurs BIT Autres Ministères Autorités locales CTD (localisation) Groupement travailleur Groupement des employeurs BIT	SRTLS	8 IT et 4 CT dont 6 IT et 2 CT pour Analamanga, et 2 IT et 2 CT pour Vakinankaratra moyen de déplacement Masque de protection Chemises cartonnées, Enveloppe Kraft MM Gel hydro-alcoolique Crédit téléphonique pour coursier Location de voiture avec carburant pour les déplacements Indemnités pour les repas et menus dépenses (ITLS et CTLS), Carburant pour déplacement des coursiers (le lendemain de la visite de vérification)				

3.3. Organiser des Visites de contrôle ou de routine : mesures coercitives PV d'infraction si nécessaire	<p>3.3.1. Effectuer une visite de routine : Nombre d'entreprise qui ont mise en œuvre les recommandations Diminution de non-conformité en matière de SST et conditions de travail</p> <p>3.3.2. Rédiger le rapport définitif Nombre de rapport par SRTLS</p>	Fiches de contrôle et suivi complétées Rapports émises	<p>MTEFPLS RJSET Médias Groupement des travailleurs Groupement des employeurs BIT Autres Ministères Autorités locales CTD (localisation) Groupement travailleur Groupement des employeurs BIT</p>	SRTLS	<p>8 IT et 4 CT dont 6 IT et 2 CT pour Analamanga, et 2 IT et 2 CT pour Vakinankaratra moyen de déplacement Masque de protection Chemises cartonnées, Enveloppe Kraft MM Gel hydroalcoolique Crédit téléphonique pour coursier Location de voiture avec carburant pour les déplacements Indemnités pour les repas et menus dépenses (ITLS et CTLS), Carburant pour déplacement des coursiers (le lendemain de la visite de vérification)</p>				
Objectif immédiat 4. Suivi-évaluation des actions qui ont été menées									
4.1. Procéder à une Evaluation à mi-parcours : après 6 mois d'activité	Taux de réalisation des contrôles par rapport aux estimations d'entreprise à visiter	Rapport d'évaluation à mi-parcours	<p>MTEFPLS DRTEFPLS BIT</p>	<p>DGTLS SRTLS</p>	Crédit téléphonique pour les communications				
4.2. Procéder à une Evaluation finale	Taux de réalisation des contrôles par rapport aux	Rapport d'évaluation finale	<p>MTEFPLS DRTEFPLS BIT</p>	<p>DGTLS SRTLS</p>	Crédit téléphonique pour les communications Coût d'impression				

	estimations d'entreprise à visiter									
Objectif immédiat 5. Communication										
5.1. Procéder à la restitution et validation de la réalisation du plan stratégique en interne	Restitution effective	Rapports validés	MTEFPLS DRTEFPLS BIT	DGTLs SRTLs	Crédit téléphonique pour les communications Coût d'impression					
5.2. Organiser la Communication de la réussite des travaux réalisés en externe	Communication effectuée	Point de presse	MTEFPLS RJSET Médias Groupement travailleur Groupement des employeurs BIT	DGTLs	Coût de publication d'articles en presse Coût de diffusion télévisée					

iv. Mines

Objectifs immédiats/activités	Activités détaillées/Indicateurs	Produits	Responsable	Acteurs	Ressources nécessaires	Echéancier (trimestre)			
						1 ^{ere}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Objectif immédiat.1 Assurer la coordination institutionnelle et les capacités de remédiation nécessaires à une réduction du travail des enfants dans les mines.									
1.1 Identifier les membres du CRLTE	Contacter les Membres du CRLTE venant des Ministères des Mines/ de la Population/ de la Jeunesse et Sport/ Education/ Santé/ Sécurité Publique ; les représentants des Travailleurs et des Employeurs	Acte de désignation des responsables par leur supérieur hiérarchique	Inspection du Travail	Min. Mines, Population, Jeunesse et Sport, Education, Santé, Sécurité Publique ; Représentants des travailleurs et employeurs	DRTEFPLS Crédits téléphoniques pour communication				

1.2 Organiser et coordonner les réunions bilatérales et multilatérales nécessaires avec les membres du CRLTE ;	Réunir les représentants des employeurs et travailleurs locaux et les faire connaître les objectifs de la mission 01 réunion réalisée à Fort Dauphin	P.V. de réunion, ordre de mission, fiche de présence	Inspection du Travail	SRTLS, CRLTE	02 ITLS/ 03 CTLS/ 05 CRLTE moyens de déplacement Crédit téléphonique				
1.3 Organiser une première réunion et transmettre le P.V. au niveau central pour une validation et opérationnalisation du comité par voie d'Arrêté ;	Former et présenter tous les membres du CRLTE en nombre de 07, coordonnés par le représentant du MTEFPLS BE du PV de réunion du projet d'arrêté	Accusé de réception ou décharge	Inspection du Travail, DTPDF, SPDF	MTEFPLS, DRTEFPLS, CRLTE	frais de déplacement location de salle de réunion eau minérale				
1.4 Organiser une réunion d'information des membres du CRLTE, les fonctions respectives et l'identification des réseaux de communication ;	Informar et rappeler les membres du CRLTE à propos de leurs fonctions respectives et l'identification des réseaux de communication	PV de réunion	Inspection du Travail	SRTLS, CRLTE	frais de déplacement location de salle de réunion eau minérale				
1.5 Officialiser le CRLTE par Arrêté ministériel	Informar les membres du CRLTE à propos de l'Arrêté ministériel	Arrêté ministériel sur la CRLTE dans la région Anosy adopté	DTPDF	MTEFPLS	Crédits téléphoniques pour communication				
1.6 Définir la méthodologie d'intervention du CRLTE, les outils disponibles en termes de communication et de sensibilisation, les outils disponibles en termes de remédiation et les étapes de l'intervention des différents acteurs.	Elaborer et concevoir les outils nécessaires: - création d'un planning d'activités - création d'outils de sensibilisation: 10 affiches, 20 flyers, scénarios médiatiques - rassemblement des outils de remédiation disponibles	Lettre d'invitation à une réunion	Membre du CRLTE	CRLTE	frais de déplacement location de salle de réunion eau minérale coût d'impression des outils de sensibilisation				

Objectif immédiat.2. Des mesures de sensibilisation, correctives puis coercitives sont prises pour atteindre la conformité relative aux dispositions légales sur le travail des enfants de 15 à 18 ans dans le secteur mines et carrières dans le cadre du fonctionnement de la CRLTE.								
2.1 Coordonner une campagne de sensibilisation à travers les médias locaux et la RJSET	Disposer auprès des 02 médias locaux et RJSET les programmes et les scénarios de sensibilisation	Programme de sensibilisation répartis selon les acteurs	CRLTE, RJSET	PTF, CRLTE	frais de diffusion TV et radio			
2.2 Coordonner une campagne de communication à travers une note explicative ou de rappel relatifs aux dispositions légales sur la lutte contre le travail des enfants	Faire connaître et rappeler aux employeurs par des notes explicatives les dispositions légales sur la lutte contre le travail des enfants	Accusé de réception ou décharge	CRLTE	PTF, SRTLS, CRLTE, Entreprise	Coût d'impression/carburant pour coursiers			
2.3 Elaborer une liste des entreprises à visiter ;	Etablir une liste des 10 entreprises sises à Fort Dauphin et à Amboasary	Liste disponible	CRLTE	SRTLS	Rame de papier/chemise cartonnée			
2.4 Organiser des visites conjointes dans les carrières et mines avec les membres du CRLTE (parents et enfants) ;	Effectuer les 10 visites de contrôle et de sensibilisation à Amboasary et Fort Dauphin	Ordre de mission et rapport de visite	CRLTE	SRTLS, CRLTE, Notable, Elu	01 ITLS/ 01 CTLS/ 02 CRLTE moyens de déplacement			
2.5 Effectuer une première visite de l'inspection du travail afin de retirer les enfants travailleurs sur les mines et carrières	Effectuer les 10 visites de contrôle et de sensibilisation	Ordre de mission et rapport de visite	Inspection du Travail	SRTLS, Notable, Elu	02 ITLS/ 01 CTLS moyens de déplacement			
2.6 Assurer la bonne coordination des différents acteurs avant, pendant et	Appeler et se renseigner auprès des acteurs	Lettre d'invitation, rapport de visite	CRLTE	SRTLS, Notable, Elu	DRTEFPLS Crédits téléphoniques pour communication			

après la première visite d'inspection									
2.7 Réaliser la deuxième visite d'inspection pouvant conduire à des mesures correctives complémentaires ou coercitives	Effectuer les 10 contre - visites	Rapport de visite	CRLTE	SRTLS, Notable, Elu	02 ITLS/ 01 CTLS moyens de déplacement				
2.8 Réaliser une visite de contrôle ou de routine	Effectuer les 10 visites de routine	Rapport de visite	Inspection du Travail	SRTLS, Notable, Elu	02 ITLS/ 01 CTLS moyens de déplacement				
Objectif immédiat.3. Assurer des actions de sensibilisation des partenaires sociaux et autres parties prenantes à la lutte contre le travail des enfants									
3.1 Rechercher des partenariats pertinents pour partager le coût et le travail de sensibilisation et de communication pour mieux lutter contre le travail des enfants	Lancer des demandes de partenariats aux autres entités telles que PACT, ONN, ONE, OSC, ONG et autres PTF pour partager le coût et pérenniser la lutte contre le travail des enfants	Accord de partenariat	CRLTE	PACT, ONN, ONE, OSC, PTF, ONG	coût de communication				
3.2 Construire des outils de communications pertinents vers les partenaires sociaux ou toutes autres parties prenantes pertinentes	Concevoir des outils de communication afin de sensibiliser les partenaires sociaux et les autres parties prenantes à la lutte contre le travail des enfants	Plan de communication	CRLTE, RJSET	PTF, Médias locaux	Coût d'impression				
3.3 Mettre en place des politiques et un plan stratégique de communication avec les partenaires identifiés.	Effectuer une réunion avec les partenaires identifiés	PV de réunion	CRLTE, RJSET	PTF, Médias locaux	frais de déplacement location de salle de réunion eau minérale				
Objectif immédiat.4. Assurer la formation des membres de l'Inspection du travail									

4.1 Organiser une formation adaptée aux spécificités d'intervention et de contrôle du travail des enfants pour les Inspecteurs et contrôleurs du travail	Nombre d'Inspecteurs et Contrôleurs formés	Fiche de présence	MTEFPLS	PTF, Inspecteurs et Contrôleurs du Travail	location de salle de réunion eau minérale				
Objectif immédiat.5. Une politique de contrôle en dehors des lieux de travail miniers (Contrôle de l'exposition au travail dangereux dans le cadre du travail légal des enfants)									
5.1. Effectuer une première visite de l'inspection du travail proactive	Contrôler les conditions de travail et de SST et le respect du décret de 2018 sur le travail des enfants en dehors des mines	Rapport de visite	Inspection du Travail, CRLTE	SRTLS, OPTÉ	01 ITLS/ 01 CTLS/ 02 CRLTE moyens de déplacement				
5.2. Réaliser la deuxième visite d'inspection pouvant conduire à des mesures correctives complémentaires ou coercitives	Effectuer une contre visite des conditions de travail et de SST et le respect du décret de 2018 sur le travail des enfants en dehors des mines	Rapport de visite	Inspection du Travail, CRLTE	SRTLS, OPTÉ	01 ITLS/ 01 CTLS/ 02 CRLTE moyens de déplacement				
5.3. Réaliser une visite de contrôle ou de routine (coercition en cas de maintien des enfants travailleurs ou de récidives)	Effectuer une visite de routine afin de pérenniser la lutte contre le travail des enfants	Rapport de visite	Inspection du Travail, CRLTE	SRTLS, OPTÉ	01 ITLS/ 01 CTLS/ 02 CRLTE moyens de déplacement				
Objectif immédiat.6. Collecter les données de contrôle et renseignement des indicateurs									
6.1. Renseigner les fiches de contrôle au niveau des unités de travail contrôlées et rassembler les rapports d'intervention	Rassembler les données nécessaires et utiles à la lutte contre le travail des enfants	Statistique	ORLTE, CRLTE	SRTLS, CRLTE, ORLTE	Coût d'impression/crédits téléphoniques				

6.2. Faire une analyse des non-conformités constatées lors des contrôles	Analyser les non-conformités constatées et chercher les moyens pour remédier	Statistique	ORLTE, CRLTE	SRTL, CRLTE, ORLTE	Coût d'impression				
6.3. Faire suivre les données au niveau de l'autorité centrale de l'Inspection du travail	Communiquer en permanence avec l'autorité centrale de l'Inspection du Travail	Statistique	ORLTE, CRLTE	SRTL, CRLTE, ORLTE	Coût d'impression/crédits téléphoniques				
6.4. Assurer une bonne transmission des informations pertinentes et transmissibles entre les différents partenaires pertinents	Communiquer en permanence avec les différents partenaires pertinents	Statistique	ORLTE, CRLTE	SRTL, CRLTE, ORLTE	Coût d'impression/crédits téléphoniques				
Objectif immédiat.7. Mettre en place un système de pérennisation des actions de Lutte contre le Travail des Enfants									
7.1. Mettre en place un Code de Conduite avec le CRLTE et tous les acteurs ;	Concevoir et mettre en œuvre 01 code de conduite avec le CRLTE et tous les acteurs	Nombre d'acteurs impliqués	Inspection du Travail, CRLTE	MTEFPLS, SRTL, CRLTE, CTD, Entreprise	atelier régional (salle, sonorisation, déplacement, restauration, hébergement, invitation)				
7.2. Mettre en place l'Observatoire Régionale de Travail des Enfants pour la collecte et la centralisation des données à chaque niveau d'intervention du CRLTE,	Créer 01 Observatoire Régionale de Travail des Enfants (ORTE)	Projet d'arrêté	Inspection du Travail, CRLTE	MTEFPLS, SRTL, CRLTE, CTD, Entreprise	atelier régional (salle, sonorisation, déplacement, restauration, hébergement, invitation)				

7.3. Organiser une réunion avec les acteurs et partenaires sur les points de conformité à vérifier pour l'instauration d'une CERTIFICATION délivrée par le Ministère en charge du Travail.	Effectuer une réunion des acteurs et partenaires à propos de création de certificat délivré par le MTEFPLS	Base de certification établie	Inspection du Travail, CRLTE	MTEFPLS, SRTLS, CRLTE, CTD, Entreprise	atelier régional (salle, sonorisation, déplacement, restauration, hébergement, invitation)				
--	--	-------------------------------	------------------------------	--	--	--	--	--	--

v. Vanille

Objectifs immédiats/Activités	Activités détaillées /Indicateurs	Produits	Acteurs	Responsable institutionnel	Ressources nécessaires	Echéancier (trimestre)			
Objectif immédiat 1 : Assurer la redynamisation du CRLTE afin d'assurer la conformité des entreprises exportateurs et collecteurs de Vanille vis-à-vis des jeunes travailleurs.						1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Activité 1.1 : L'inspection du travail organise une réunion d'information et de partage sur le plan stratégique ;	Préparer la liste des personnes à inviter pour la réunion; membres du CRLTE ; les autorités locales ; les partenaires privées; Organiser la réunion proprement dite	Réunion organisée	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Location d'une salle de réunion pour une demi-journée ; Eau minérale ; Remboursement des frais de déplacements pour les personnes provenant des districts hors Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications.				
Activité 1.2 : L'inspection du travail mobilise les partenaires de soutien afin de redémarrer les activités du CRLTE ;	Contacteur 7 partenaires.	Lettre de réponses provenant des partenaires reçues	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Crédits téléphoniques pour les communications				

Activité 1.3 : L'inspection du travail définit un nouveau plan d'activité du CRLTE ;	Organiser une réunion avec les membres du CRLTE afin d'établir un nouveau Plan d'Activité Annuel	Plan d'activité validé et opérationnel	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Remboursement des frais de déplacements pour les personnes provenant des districts hors Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 1.4 : L'inspection du travail mobilise les acteurs au niveau du CLLTE.	Organiser une réunion avec les représentants des 7 CLLTE dans le District de Sambava et d'Antalaha	CLLTE mobilisé avec des plans d'activité à réaliser	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Location d'une salle de réunion pour une demi-journée ; Remboursement des frais de déplacements pour les personnes provenant des districts hors Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 1.5 : L'inspection du travail organise une réunion avec les acteurs et partenaires sur les points de conformités à vérifier pour l'instauration d'une CERTIFICATION délivrer par le Ministère en charge du travail.	Proposer une liste des points de conformité à valider avec les membres du CRLTE et les autres acteurs.	Norme de certification validé et appliqué	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Location d'une salle de réunion pour une demi-journée ; Remboursement des frais de déplacements pour les personnes provenant des districts hors Sambava ;				
Activité 1.6 : L'Inspection du Travail organise une cérémonie de distribution des Certificat pour les sociétés et entreprises ayant respectés les points de conformité prévues.	Recenser les entreprises et sociétés qui ont été sensibilisés et qui ont réussi à acquérir les points de conformité ; Organiser une cérémonie officielle de remise des certificats à Sambava / dans chaque District concernés ou envoyer les Certificats à chaque destinataires.	Système de certification officialisé et sensibilisation effectuée	Membres du CRLTE	Inspection du Travail ; Autorités locales	Location d'une salle pour une demi-journée ; Conception et impression des CERTIFICATS ; Remboursement des frais de déplacements pour les personnes provenant des districts hors Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications				
Objectif immédiat 2 : Des mesures de sensibilisation, correctives puis coercitives sont prises pour atteindre la conformité relative aux dispositions légales sur le travail des enfants de 15 à 18 ans dans la filière Vanille dans le cadre du fonctionnement de la CRLTE.									

<p>Activité 2.1 : Coordonner une campagne de sensibilisation à travers les médias locaux et la RJSET ;</p>	<p>Organiser deux campagnes de sensibilisation qui dureront 1 mois chacune :pour le mois de Décembre à l'occasion de la célébration de la journée mondiale du droit de l'homme ;pour le mois de juin à l'occasion de la célébration du mois de l'enfance ;Organiser une conférence de presse ou une intervention sur plateaux enregistrés ;Diffuser des messages via des TAM-TAM mobiles chaque fin de semaines durant le mois de la campagne ;Diffuser les messages à travers les médias locaux par le système « miara-manonja » une fois par semaine durant un mois ;</p>	<p>3 diffusions des messages pour la Lutte Contre le Travail des Enfants sur 3 chaînes de télévisions et 3 stations radios réalisées.</p>	<p>Membres du CRLTE</p>	<p>Inspection du Travail, RJSET, PTF</p>	<p>Budget pour l'accès au plateau ou l'organisation des conférences de presse ; Budget pour la diffusion des messages, spot audio à travers les stations télés et radios locales ; Location de voiture, de sonorisation et d'un groupe électrogène pour les TAM-TAM mobiles ; Crédits téléphoniques pour les communications</p>				
<p>Activité 2.2 : Coordonner une campagne de communication à travers une note explicative ou de rappel relatifs aux dispositions légales sur la lutte contre le travail des enfants ;</p>	<p>Envoyer des notes explicatives aux acteurs de la Vanille dans le District de Sambava et d'Antalaha</p>	<p>250 notes explicatives distribuées et reçues par les concernées</p>	<p>SRTLS, Entreprise</p>	<p>Inspection du Travail</p>	<p>Moyens de déplacement pour les personnes distribuant les notes; Crédits téléphoniques pour les communications; Rame papier</p>				
<p>Activité 2.3 : Élaborer une liste des entreprises à visiter ;</p>	<p>Établir la liste des entreprises à visiter au niveau du District de Sambava et d'Antalaha</p>	<p>Liste élaborée</p>	<p>DRTEFPLS, SRTLS</p>	<p>Inspection du Travail</p>	<p>Crédits téléphoniques pour les communications</p>				

<p>Activité 2.4 : Effectuer une première visite de l'inspection du travail ;</p>	<p>Établir l'agenda des interventions à faire au niveau des 2 Districts ; Effectuer les visite proprement dite ;</p>	<p>Agenda disponible 150 entreprises visitées Rapport des visites disponible</p>	<p>DRTEFPLS, SRTLS, Entreprise</p>	<p>Inspection du Travail</p>	<p>Moyen de déplacement à l'intérieur du District de Sambava et dans le District d'Antalaha ; Indemnités pour les équipes au niveau de Sambava ; Per diem pour les ITLS et CTLS déplacé dans le District d'Antalaha ; Ressources humaines : ITLS (4) ; CTLS (2)</p>				
<p>Activité 2.5 : Réaliser la deuxième visite d'inspection pouvant conduire à des mesures correctives complémentaires ou coercitives</p>	<p>Organiser une deuxième visite des entreprises et sociétés qui ont été sensibilisé lors de la première visite et ayant reçue les notes explicatives ; Établir une lettre de recommandation pour ceux qui ne se sont pas conformées aux dispositions ;</p>	<p>Entreprise et société sensibilisé sur les dispositions en matière de Lutte Contre le Travail des Enfants ; Lettre de recommandation distribuée ; Rapport de visite disponible</p>	<p>DRTEFPLS, SRTLS, Entreprise</p>	<p>Inspection du Travail</p>	<p>Moyen de déplacement à l'intérieur du District de Sambava et dans le District d'Antalaha ; Indemnités pour les équipes au niveau de Sambava ; Per diem pour les ITLS et CTLS déplacé dans le District d'Antalaha ; Ressources humaines : ITLS (4) ; CTLS (2)</p>				

Activité 2.6 : Réaliser une visite de contrôle ou de routine	Organiser des visites de routine auprès des entreprises	Rapport de visite disponible	DRTEFPLS, SRTLS, Entreprise	Inspection du Travail ; Autorités locales	Moyen de déplacement à l'intérieur du District de Sambava et dans le District d'Antalaha ; Indemnités pour les équipes au niveau de Sambava ; Per diem pour les ITLS et CTLS déplacé dans le District d'Antalaha ; Ressources humaines : ITLS (4) ; CTLS (2)				
Objectif immédiat 3 : Assurer des actions de sensibilisation des partenaires sociaux et autres parties prenantes à la lutte contre le travail des enfants									
Activité 3.1 : Rechercher des partenariats pertinents pour partager le coût et le travail de sensibilisation et de communication pour mieux lutter contre le travail des enfants	Préparer une liste des anciens partenaires et les nouveaux partenaires potentiels en matière de Lutte Contre le Travail des Enfants ou la Protection de l'Enfant ; Contacter les partenaires potentiels ; Rappeler les anciens partenaires.	Accord de partenariat disponible	CRLTE, Agences UN, ONG, OSC	Inspection du Travail	Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 3.2 : Construire des outils de communications pertinents vers les partenaires sociaux ou d'autres acteurs pertinents	Effectuer une réunion avec les membres du CRLTE ; Déterminer les outils et système de communication efficace pour la pérennisation des actions de Lutte Contre le Travail des Enfants par le comité ;	Plan de communication disponible et fonctionnel	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	Salle de réunion ; Eau minérale ; Remboursement des frais de déplacement des membres en dehors du District de Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 3.3 : Mettre en place des politiques et un plan stratégique de communication avec les partenaires identifiés.	Organiser une réunion avec les membres du CRLTE et les nouveaux partenaires ainsi que les anciens afin d'établir un plan de communication	Plan de communication disponible, validé et opérationnel	CRLTE, Agences UN, ONG, OSC	Inspection du Travail	Remboursement des frais de déplacements pour les participants provenant des districts hors Sambava ; Crédits téléphoniques pour les communications				
Objectif immédiat 4 : Assurer la formation des membres de l'Inspection du travail									

Activité 4.1 : Faire bénéficier les Inspecteurs et contrôleurs du travail d'une formation adaptée aux spécificités d'intervention et de contrôle du travail des enfants	Organiser une réunion au niveau de la DRTEFPLS-SAVA afin de déceler les besoins de formation de chaque individu en matière de contrôle du travail des enfants ; Proposer un agenda et la liste des besoins en formation dans ce domaine auprès du Ministère et au niveau du BIT	Besoins de formation détectée ; Proposition lancée au niveau des décideurs	MTEFPLS, BIT, DGTLS, DRTEFPLS, SRTL	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications				
Objectif immédiat 5 : Collecte des données de contrôle et renseignement des indicateurs									
Activité 5.1 : Mettre en place l'Observatoire Régionale du Travail des Enfants pour la collecte et la centralisation des données à chaque niveau d'intervention du CRLTE,	Préparer un projet d'arrêté pour la mise en place de l'ORLTE ; Envoyer le projet aux responsables décideurs ;	Projet d'arrêté disponible et envoyé ; ORLTE mise en place.	Membres du CRLTE	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications.				
Activité 5.2 : Renseigner les fiches de contrôle au niveau des unités de travail contrôlées et rassembler les rapports d'intervention	Rassembler les équipes ayant intervenu dans chaque visite ; Former les équipes à établir un rapport d'intervention en bonne et due forme ; Enregistrer les données dans un ordinateur	Base de données des rapports de visite réalisée	DRTEFPLS, ITLS, CTLS	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 5.3 : Faire une analyse des non-conformités constatées lors des contrôles	Rassembler les données lors des visites dans un ordinateur ; Effectuer une analyse de ces données ; Mettre en place une nouvelle planification stratégique ;	Résultat d'analyse disponible	DGTLS, DRTEFPLS, SRTL	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications				
Activité 5.4 : Faire suivre les données au niveau de l'autorité centrale de l'Inspection du travail	Envoyer les données disponibles au niveau central	Données envoyées	DGTLS, DRTEFPLS, SRTL	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications				

Activité 5.5 : Assurer une bonne transmission des informations pertinentes et transmissibles entre les différents partenaires pertinents	Partager les données et rapport non confidentielles aux divers partenaires	Données partagées	DGTLS, DRTEFPLS, ITLS, CTLS	Inspection du Travail	-Crédits téléphoniques pour les communications				
---	--	-------------------	-----------------------------	-----------------------	--	--	--	--	--